

Les 24 et 26 mars, les représentants de la FNEC FP FO ont participé à un Comité Hygiène, sécurité et conditions de travail académique (CHSCTA) ainsi qu'à un échange avec la rectrice sur la crise sanitaire liée au Covid-19. Le 1er avril, vos représentants FO départementaux ont participé à un CHSCTD (Départemental). Voici les questions que nous avons posées, les réponses que nous avons obtenues et les positions que nous avons défendues.

Sommaire

1. Accueil des enfants de soignants : FO rappelle que l'employeur a une obligation de protection : masques, gel, savon, désinfection des locaux, dépistage systématique !
2. Télétravail, téléphone aux élèves et aux familles, remontées du travail : aucune obligation
3. « Continuité administrative » : paiement des heures supplémentaires et respect des congés !
4. Pas de « continuité pédagogique » pendant les vacances de printemps
5. Et alors que la crise que nous traversons montre l'urgence de renforcer les services publics, les fermetures de classes et suppressions de postes se poursuivent...
6. Aucune interruption dans le versement du salaire ! Maintien de toutes les HSA, primes et indemnités ! Maintien du plein traitement pour les agents en fin de droit de congé maladie
7. Le droit de retrait des collègues du lycée Geoffroy St Hilaire refusé : une honte !
8. Ordonnances prises au titre de l'état d'urgence

1- Accueil des enfants de soignants : FO rappelle que l'employeur a une obligation de protection : masques, gel, savon, désinfection des locaux, dépistage systématique !

Tout d'abord, la FNEC FP-FO a obtenu l'assurance que les personnels volontaires pour accueillir les 570 enfants de personnels soignants (et plus récemment une vingtaine d'enfants de personnels médico-sociaux, de gendarmes, de policiers et de pompiers) répartis sur 110 écoles et 10 collèges de l'Essonne, seront rémunérés en heures supplémentaires sur le temps des vacances et des week-ends.

Concernant leur protection, le rectorat reconnaît que « *c'est un sujet important* » et que « *pour l'instant, ce n'est pas complètement géré* ». Pour l'Essonne, la directrice académique annonce que 2000 masques vont être livrés avant les vacances dans les écoles et les collèges qui accueillent des enfants de personnels soignants ce qui leur permettra de tenir environ 2 semaines et qu'une autre livraison aura lieu par la suite. Il était temps ! Depuis le 9 mars et l'apparition des premiers cas de covid19 dans l'Essonne, la FNEC FP-FO alerte sur la situation de danger grave et imminent que vivent les collègues. Depuis le début du confinement, FO se bat pour obtenir des masques et du gel hydroalcoolique. C'est la responsabilité de l'employeur !

La DASEN explique que, compte tenu du peu de masques livrés, ils seront consacrés aux personnels et élèves si un cas de contamination survient dans l'école. L'utilité des masques n'est-elle pas d'éviter la propagation du virus ? Une fois un cas avéré, ne sera-t-il pas trop tard pour porter les masques ? Comment savoir qu'un cas est « avéré » puisqu'aucun dépistage ne se fait et que parfois, les jeunes enfants peuvent être des porteurs sains ?

Ces questions n'ont trouvé de réponse ni au niveau départemental, ni au niveau Ministériel. Inacceptable !

Cette première livraison de masques nous donne raison sur l'urgence de protéger les personnels et les élèves (rappelons que lors des derniers CHSCT, l'Administration nous répondait que les masques n'étaient pas nécessaires) mais elle n'est clairement pas suffisante. **Nous continuerons donc d'exiger une protection maximale qui implique une livraison massive de masques FFP2, de gel hydroalcoolique et un dépistage systématique des personnels et élèves accueillis dans les écoles et établissements ainsi qu'un nettoyage complet des locaux deux fois par jour, des petits groupes** (la règle : pas plus de 5 élèves pour les moins de 6 ans et pas plus de 10 au delà, sur cette question la DASEN ne répond pas précisément et se contente de donner une moyenne par école) **et jamais un personnel tout seul pour les accueillir !**

Enfin, la FNEC FP-FO exige que le Covid 19 soit reconnu comme maladie professionnelle, comme c'est enfin le cas pour les personnels soignants.

Avis votés à l'unanimité au CHSCTD de l'Essonne

(FO, CGT, FSU, UNSA, CFTD)

1) *Le CHSCT exige que, pour les personnels de l'EN volontaires qui assument l'accueil des enfants des personnels soignants, le Rectorat s'assure qu'il y ait du matériel à disposition et en quantité suffisante (masques, gel hydroalcoolique, gants, savon, ...), que le nettoyage et la désinfection des locaux soient réalisés plusieurs fois par jour par du personnel lui-même bénéficiant des mêmes moyens de protection et qu'enfin, les collègues volontaires soient automatiquement dépistés pour éviter la propagation du virus.*

2) *Le CHSCT exige que les personnels de l'EN volontaires, qui assument l'accueil des enfants des personnels soignants et qui mettent leur santé en danger en particulier compte tenu des conditions actuelles dans lesquelles s'effectue cet accueil, puissent en cas de contamination, être déclarés en accident de travail imputable au service et/ou en maladie professionnelle automatiquement.*

3) *Pour respecter les consignes sanitaires du gouvernement et les demandes des soignants d'un strict confinement afin de ne pas les mettre davantage en danger ainsi que l'ensemble de la population du pays, le CHSCT demande que les personnels de l'Education Nationale et les agents des collectivités ne soient pas obligés de fournir des documents écrits aux parents d'élèves et/ou de se rendre dans leur école ou établissement pour effectuer des photocopies et /ou des permanences.*

2- Télétravail, téléphone aux élèves et aux familles, remontées du travail : aucune obligation !

La continuité pédagogique décidée par le ministre, faute de cadrage national, laisse le champ libre à des pressions et des injonctions contradictoires récurrentes (appeler toutes les familles, relancer les élèves décrocheurs, apporter des photocopies dans l'établissement pour les familles qui n'ont pas internet, envoyer le travail au chef d'établissement, réaliser et transmettre des plannings de progression, remplir quotidiennement le cahier de texte, faire l'appel, se rendre disponible pour des réunions en visioconférence...). La FNEC FP-FO a exigé que la liberté pédagogique des enseignants soit respectée, et que cessent les contrôles tatillons par la hiérarchie.

Face à toutes ces dérives, la FNEC FP-FO rappelle aux personnels que le décret de 2016 sur le télétravail est clair : volontariat, pas plus de 3/5 du temps de travail habituel, matériel fourni par l'employeur. Par ailleurs, ces pressions obligent les collègues à trouver des solutions alternatives pour palier les nombreux problèmes informatiques rencontrés sur les plateformes de l'Education nationale. La FNEC FP-FO rappelle que la réglementation générale de protection des données (RGPD) doit être respectée puisqu'elle protège les personnels mais la DASEN répond que « *ce n'est clairement pas la première clé d'entrée dans la situation* ».

La crise sanitaire et la conscience professionnelle des personnels ne justifient pas que l'employeur déroge à toutes ses obligations !

La FNEC FP-FO réaffirme fermement que dans cette situation, il ne peut y avoir aucune exigence de la hiérarchie en termes de moyen ou de résultat. La FNEC FP-FO s'est également adressé à tous les niveaux pour que l'employeur prenne en charge le coût des matériels (téléphone et ordinateur), logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. C'est une obligation statutaire.



3- « Continuité administrative » : paiement des heures supplémentaires et respect des congés !

Le secrétaire général de la direction académique de l'Essonne assure que le planning des congés tel que défini avant le confinement sera respecté pour les personnels de la DSDEN, sauf ordre contraire de la DGAFP. Notons l'amateurisme de la DGAFP qui n'a pas encore donné de consigne alors que nos vacances commencent dans 2 jours...

Certains personnels administratifs pourront « être amenés à changer leur période de congés pour répondre au PCA (plan de continuité d'activité qui ne nous a pas été communiqué malgré notre demande) mais cela se fera à la marge et sur la base du volontariat ». Les heures supplémentaires seront bien comptées sur la base du déclaratif. A cet effet, TIPI sera rouvert à partir du 3 avril, pour quelques jours, pour permettre aux agents d'entrer les régularisations. La FNEC FP-FO veillera à ce que ces annonces soient suivies des actes.

MALGRÉ LE CORONAVIRUS
LA COLÈRE SOCIALE NE FAIBLIE PAS



4- Pas de « continuité pédagogique » pendant les vacances de printemps !

Pour le secrétaire général du rectorat, « le fil ne doit pas être rompu avec les élèves. Aujourd'hui il n'y a aucune décision nationale sur le sujet ». Le rectorat de Versailles n'a « pas de point de vue là-dessus ». Pourtant c'est simple, les vacances sont les vacances, coronavirus ou pas, pour les personnels comme pour les élèves.

En CHSCTD, plusieurs organisations syndicales sont intervenues en faveur du soutien scolaire pendant les vacances. La DASEN de l'Essonne a quant à elle tranché dans le sens de FO : « les vacances doivent rester des vacances. C'est le cadre ». Mais elle a tout de même laissé une porte ouverte à la dérèglementation en ajoutant que « le télétravail pendant les vacances doit rester une exception mais toute heure faite dans le cadre du dispositif proposé par le Ministre sera rémunérée en heure supplémentaire ».

La FNEC FP FO a demandé à ce qu'une note rectorale clarifiant la situation soit adressée à tous les directeurs et chefs d'établissement : le calendrier scolaire est national, la décision ne doit pas être prise département par département, établissement par établissement.

Enfin, remédier aux difficultés scolaires ne se fait certainement pas à distance pendant les vacances, mais bien pendant l'année avec des effectifs réduits et des moyens à la hauteur des besoins !

5- Et alors que la crise que nous traversons montre l'urgence de renforcer les services publics, les fermetures de classes et suppressions de postes se poursuivent...

Dans l'Essonne, la FNEC FP-FO avait demandé à reporter à l'après crise le CTSD sur la carte scolaire du premier degré pour permettre aux équipes de se réunir et de faire remonter les besoins suite aux annonces du Ministre qui a préconisé « aucune fermeture de classe en milieu rural » et qu'il fallait « reconsidérer l'équilibre ouvertures/fermetures en milieu urbain ».

La directrice académique nous avait alors répondu que ce n'était pas possible compte tenu des élections municipales qui devraient se tenir à la sortie du confinement ! Le CTSD va donc se tenir en pleine période de confinement et des classes vont donc être fermées alors même que le nombre d'élèves inscrits n'est pas sûr puisque certains parents n'ont pas eu le temps de se déplacer pour remplir les dossiers d'inscription avant la période de confinement. Concernant notre demande d'annulation de toutes les suppressions de postes (1^{er} et 2nd degré), nous n'avons obtenu aucune réponse de la DASEN.

La FNEC continue de revendiquer **l'annulation de toutes les suppressions de postes, de classes, et la création des postes nécessaires** d'enseignants, d'administratifs, de psyEN, de personnels de direction, de CPE, d'AED, d'AESH, d'assistantes sociales, d'infirmières et de médecins scolaires. **En clair, tous les personnels que le Ministre Blanquer remercie à coups de vidéos presque quotidiennement. Les remerciements ne suffisent pas, tout comme les personnels soignants, c'est de moyens dont les personnels ont besoin pour sortir de la crise !**

6- Aucune interruption dans le versement du salaire ! Maintien de toutes les HSA, primes et indemnités ! Maintien du plein traitement pour les agents en fin de droit de congé maladie !

La FNEC FP FO a interrogé le rectorat sur le paiement des salaires et le maintien des HSA, primes et indemnités dans la paye des personnels. Le rectorat a confirmé que les HSA étaient maintenues.

Concernant les personnels actuellement en Congé de maladie ordinaire (CMO) mais qui ont (ou vont) épuiser leurs droits à CMO à plein traitement, ou pour les personnels en attente de Congé Longue Maladie (CLM), ou pour ceux qui attendent leur conversion en Congé Longue Durée (CLD), le Rectorat répond qu'il va porter une « *attention particulière* » à ces situations. « *On n'a pas avancé sur la comités médicaux à distance, on sait que des agents sont en attente. On conserve la situation la meilleure pour l'agent en terme de rémunération* ». La FNEC FP FO y veillera.

7- Le droit de retrait des collègues du lycée Geoffroy St Hilaire d'Etampes refusé : une honte !

Alors même que l'ARS leur avait dit de rentrer chez eux suite à la contamination d'un de leurs collègues avec lequel ils ont été en contact prolongé, alors même que l'amplification de la crise sanitaire leur donne raison sur la nature du danger grave et imminent qu'ils ont signalé le 9 mars, alors même que le président Macron, en décrétant le confinement total à peine quelques jours après, semble justifier leur action, la DASEN de l'Essonne s'obstine à leur refuser ce droit. Le CHSCTD a voté à l'unanimité l'avis suivant, montrant par là même un désaccord avec la décision unilatérale de l'administration :

« Le CHSCTD de l'Essonne demande à ce que le droit de retrait exercé par les 16 collègues du lycée GSH d'Etampes le 9 mars soit considéré par l'administration comme tel ».

Avis adopté à l'unanimité : FO, CGT, FSU, UNSA, CFDT.

Pourtant, la DASEN s'obstine à déroger à la réglementation : le 1er avril, prétextant un manque de temps, elle annonce que si FO le souhaite, elle pourra expliquer de nouveau sa décision lors d'un prochain CHSCT qui aura lieu en mai... Ce n'est pas ce qui est prévu par le décret 82-453. Une enquête doit être menée d'urgence. La FNEC FP-FO va donc saisir l'inspecteur santé et sécurité et l'inspection du travail.

8- Ordonnances prises au titre de l'état d'urgence sanitaire.

Pour la FNEC FP-FO, l'urgence pour sortir de cette crise, c'est d'entendre les salariés et fonctionnaires qui veulent se protéger et assurer leurs missions. L'urgence, c'est de rétablir leurs droits et de leur donner les moyens de faire face.

Alors que l'ensemble des personnels se débattent comme ils le peuvent avec le télétravail, le suivi des élèves, l'accueil des enfants de personnels soignants, alors que le président de la République et son gouvernement en appellent à la solidarité, tout en cherchant à se dédouaner d'une catastrophe prévisible, nous ne pouvons que constater que les mesures prises vont à l'encontre des droits des salariés.

La loi d'état d'urgence et ses ordonnances posent question : en quoi, la possibilité de travailler 60 heures par semaine jusqu'au 31 décembre permet-elle de lutter contre le COVID19, en quoi raccourcir le temps de pause entre 2 journées de travail permet-il de lutter contre le Covid 19 ? En quoi imposer jours RTT et comptes épargne temps, permet-il de lutter contre le COVID19 ? En quoi placer les salariés confinés en congés permet-il de lutter contre le COVID19 ? Le confinement, ce n'est pas des vacances.

Avec notre confédération, la FNEC FP-FO demande l'abandon des ordonnances prises au titre de l'état d'urgence sanitaire.

La FNEC FP-FO continue d'intervenir à tous les niveaux pour défendre les droits des personnels.

N'hésitez pas à contacter votre syndicat FO !